



No. résolution
ou annotation

18-12X-551

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 17 décembre 2018, à 19 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Monsieur Yannick Thibeault, district 4 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2019
3. Adoption du plan triennal d'immobilisation
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE




No. résolution
ou annotation
18-12X-552

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

ADOPTION DU BUDGET 2019

Le maire présente les grandes lignes du budget 2019.

	
BUDGET 2019	
	2019
REVENUS:	
TENANT LIEU DE TAXES	252 115,00 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCE LOCALE	307 703,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	526 995,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	71 569,00 \$
INTÉRÊTS	140 000,00 \$
AUTRES REVENUS	744 932,00 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	396 740,00 \$
TAXES ET COMPENSATIONS :	11 302 559,00 \$
TOTAL DES REVENUS:	13 742 613,00 \$
DÉPENSES:	
ADMINISTRATION	2 321 061,00 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	400 631,00 \$
GREFFE	60 000,00 \$
VOIRIE	2 058 632,00 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	524 856,00 \$
HORTICULTURE	284 147,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	19 790,00 \$
DÉNEIGEMENT	1 176 594,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	223 155,00 \$
ÉGOÛT	126 438,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	849 864,00 \$
BIBLIOTHÈQUE	324 274,00 \$
INCENDIE	693 168,00 \$
ORDURES	930 895,00 \$
SERVICE POLICIER	1 247 926,00 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	832 855,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 074 286,00 \$
REMB. CAPITAL	1 483 801,00 \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	184 526,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	13 742 613,00 \$

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public à dument été publié à cet effet;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2019 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant 13 742 613 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1^{er} février de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

18-12X-553

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément aux exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2019-2020-2021 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 1^{er} février de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer sur le budget et le plan triennal d'immobilisation.

18-12X-554

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière